
[Imprimer](#)

L'écoquartier du parc Princesse au Vésinet entre en phase opérationnelle

Image

Les travaux d'aménagement de la ZAC de l'écoquartier du parc Princesse, par Grand Paris aménagement, doivent débuter à la fin de l'année 2018 afin de bâtir un nouveau quartier de 458 logements en préservant la qualité patrimoniale du site.

Cette opération atypique vise à urbaniser le parc de 16 ha encerclant l'hôpital du Vésinet (Yvelines). Le domaine de l'hôpital impérial est la dernière emprise foncière dont dispose la ville pour étoffer son offre de logements. Avec moins de 10 % de logements sociaux sur son territoire, la commune prévoit de réaliser près de la moitié des 458 logements prévus en locatif social. La maîtrise d'œuvre urbaine a été confiée à une équipe pluridisciplinaire dont le mandataire est l'agence TER.

La ZAC en forme d'anneau autour de l'hôpital, toujours en activité, prévoit des zones urbanisables au sud et à l'est, des espaces naturels au nord, des lieux jardinés et de détente aux entrées du quartier et le long de la serpentine. Ce chemin de promenade a été redessiné pour desservir par des modes doux les différents espaces : équipements publics, aires de jeux et zones résidentielles.



Quant à la partie résidentielle, les lots ont été implantés sur des clairières préexistantes et chacun d'eux comprend trois à quatre plots d'une quinzaine de logements n'excédant pas trois niveaux

plus combles. En termes d'équipements publics, l'extension de l'école Princesse (+ six classes) et de la crèche et la démolition/reconstruction du gymnase Princesse sont programmées. Enfin, 3 500 m2 de résidence senior et 600 m2 de commerces sont aussi prévus.

Labellisation BiodiverCity Ready

Grand Paris aménagement a inscrit l'opération dans une démarche de labellisation BiodiverCity Ready qui s'est concrétisée fin août par l'obtention du label pour la phase conception. Parmi les prescriptions de celui-ci figurent la végétalisation de 10 % des toitures, la limitation de l'emprise au sol des constructions, le respect des normes NF HQE, l'emploi de matériaux biosourcés, l'implantation de nichoirs pour les chiroptères, etc.

Les travaux d'aménagement des voiries et de création d'un lac alimenté par les eaux de pluie débuteront en fin d'année et, en 2019, les huit opérateurs immobiliers lanceront la construction de leurs divers programmes, sachant que tous les permis de construire ont été délivrés. L'aménageur espère boucler l'opération fin 2021 ou tout début 2022.